



PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux – 16 Rue des Dolines –
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du lundi 14 mai 2018 aux Fins

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Maryse Mainier, Dominique Mollier, Catherine Rognon.
- Messieurs Jean-Marie Binétruy, Patrick Bertin, Cédric Bôle, Fabien Cartier, Jean-Pierre Frigo, Samuel Houser, Denis Leroux, Paul Moureaux, Serge Orny, Bruno Todeschini, Gilles Robert, Pierre Vaufrey, Pierre Vuillemin.

Absents excusés :

- Mesdames Nathalie Pepe-Aubry, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Serge Cagnon, Patrick Laithier Régis Ligier, Roland Martin, Anthony Mérique, Denis Nappez, Pierre-Jean Wycart.

Madame Catherine Rognon a été élue secrétaire.

Madame Christelle Vuillemin donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Frigo.

Monsieur Régis Ligier donne procuration à Monsieur Denis Leroux.

Monsieur Anthony Mérique donne procuration à Monsieur Samuel Houser.

Monsieur Denis Nappez donne procuration à Monsieur Gilles Robert.

Observateurs :

- Représentants communes associées au projet de PNR : Messieurs Anthony Cuenot, Jacques De Gribaldi, Charles Schelle. (Excusés : Messieurs Michel Devillers, François Cucherousset)
- Madame Marie-Laure Carette.
- Messieurs Yannick Nancy, Maxime Delavelle.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie Monsieur Bruno Todeschini pour son accueil au sein de la commune des Fins.

Dans le compte-rendu de la séance précédente, Monsieur Schelle demande un éclaircissement sur le sens de la phrase « Empêcher la création de nouvelles poches d'urbanisation et maîtriser les extensions urbaines. »

Monsieur le Président lui répond que dans le cadre de la réflexion sur l'armature c'est un objectif général que nous nous donnons. Il conviendra toutefois d'en expliquer le sens.

Monsieur le Président soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Le comité valide le compte-rendu de la séance précédente : 05 Avril 2018.

Approbation à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DE LA CHARTE DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DU DOUBS HORLOGER**

Cf. projet de charte transmis avant la séance.

M le Président rappelle les différentes étapes d'élaboration de la charte.

La démarche d'élaboration de la charte du PNR a été largement participative, les futurs signataires ainsi que les acteurs socio-professionnels, en dehors des comités techniques et des comités de pilotage, ont été associés à toutes les étapes pour dessiner leur projet et affirmer leur volonté pour le territoire :

- Une première étape de diagnostic et de consultation des habitants
- Une seconde de définition de l'ambition politique pour le territoire
- Une troisième d'élaboration de la charte sur la base de cette ambition politique

Il remercie les élus pour leur travail d'accompagnement et de relecture tout au long de la démarche.

La charte contient donc 4 axes, 9 orientations, 38 objectifs dont 10 phares. Les objectifs phares sont les objectifs sur lesquels se concentrent les principaux enjeux du territoire et sur lesquels l'avis d'opportunité nous a rendus attentifs. Ils seront prioritaires dans la mise en œuvre de la charte. Ils font l'objet d'une priorisation dans le temps et d'un dispositif d'évaluation renforcé.

Pour leur sélection l'accent a été mis sur :

- Les patrimoines (la moitié des objectifs phares) naturels, bâtis et paysagers
- La maîtrise de l'urbanisation, l'efficacité énergétique
- Les filières agricoles et forestières

Les élus et les techniciens du Pays font une présentation détaillée du document et de la méthodologie d'élaboration de celui-ci.

Le rapport de charte est accompagné d'un plan de parc qui reprend les enjeux localisables de la charte par axe.

Les données présentées sont le résultat d'une analyse de la charte pour identifier les objectifs cartographiables mais aussi d'un travail avec les communes (assemblée des maires du 18 novembre 2017) pour identifier des éléments emblématiques de leur territoire communal : bâti remarquable, points de vue, etc... et d'un travail de collecte des couches SIG auprès des partenaires Français et Suisses.

Enfin, un dispositif d'évaluation a été construit sur 3 niveaux :

- Au niveau de l'orientation :
 - Indicateur de contexte : Mesure de l'évolution du territoire indépendamment ou non de l'action du Parc
 - Ex : Evolution de la tâche urbaine
- Au niveau de l'objectif phare :
 - Résultat à atteindre
 - Ex : 100 % du territoire couvert en documents d'urbanisme
 - Indicateurs de résultat
 - Ex : Nombre de documents d'urbanisme élaborés sur le territoire
- Au niveau de l'objectif :
 - Indicateurs de réalisation
 - Ex : Nombre de communes associant le Parc à l'élaboration ou à la révision de leurs documents d'urbanisme.
 - Ex : Nombre de Porter à Connaissance effectués par le Parc.

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte sera pilotée par le bureau du Parc sous l'autorité du comité syndical, elle doit faire partie intégrante de l'action du Parc. Il peut y associer les instances liées au PNR comme le Conseil scientifique ou le Conseil de développement. Il peut solliciter l'évaluation d'objectifs précis (indicateurs de résultat).

Les indicateurs de réalisation font l'objet d'un suivi au fil de l'eau.

Ceci étant exposé, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Bôle tient à féliciter les équipes pour le travail réalisé. Il y avait des doutes sur les délais annoncés mais tout a été tenu.

Monsieur le Président transmet les félicitations aux équipes. Nous n'avons pas transigé et tenu l'impératif de délais convenu avec la Région. Il convient maintenant de porter le message à travers une nouvelle tournée des intercommunalités. Dès demain, ces éléments seront transmis au conseil régional pour l'assemblée plénière du 28 juin. Une séance de présentation sera organisée au théâtre de Morteau au mois de juin.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des élus :

- Le diagnostic territorial
- Le rapport de charte
- Le plan de Parc

Approbation à l'unanimité.

➤ CONVENTION FINANCIERE AVEC LES COMMUNES HORS PAYS ASSOCIEES AU PROJET DE PNR

Afin de permettre aux communautés de communes intégrées au périmètre d'étude du PNR de contribuer financièrement à la démarche, il a été prévu une convention annuelle qui répartit l'effort comme suit :

Coûts 2018 : 280 000 €

- Création du PNR : 85 000 €
 - Charte : 30000 €
 - Evaluation environnementale : 35000 €
 - Communication : 20000 €
- Actions de préfiguration : 40000 €
 - Milieux aquatiques : 5000 €
 - CPO actions naturalistes : 15 000 €
 - Entrées de bourg : 20 000 €
- Personnel : 155 000 €

Recettes :

- Financements extérieurs : 123 000 €
- Communautés de communes, compte tenu du reliquat de dépenses non engagées en 2017 :
 - Montbenoît : 2 076,52 €
 - Pierrefontaine-Vercel : 19 939,16 €
 - Sancey-Belleherbe : 3 694,14 €

Le comité autorise le Président à signer les conventions.

Approbation à l'unanimité.

➤ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET TOURISME

Le Président expose aux membres présents, que le pôle métropolitain Centre Franche-Comté coordonne le projet de réseau d'information touristique dynamique (réseaux d'écrans) qui peut bénéficier de Fonds de l'état (FNADT) volet territorial du CPER et de fonds de la Région au titre de l'aménagement des territoires.

Trois bureaux de l'office de tourisme sont déjà équipés d'écrans, il convient d'étendre cet équipement au bureau de Villers le Lac qui n'est pas ouvert au public tout le temps ainsi qu'à la maison du site au Saut du Doubs qui ne bénéficie pas non plus d'un accueil permanent. Cet emplacement est un lieu idéal en termes de visibilité et de fréquentation.

Il convient parallèlement à cet équipement de repenser le site internet actuel pour le mettre en conformité aux nouveaux usages des internautes, les fonctionnalités actuelles sont obsolètes. Les informations présentes sur les écrans dynamiques proviennent du site internet et celui-ci doit fonctionner correctement.

Le projet dans sa globalité est estimé à 36 000 € dont 28 000 pour le site internet et 8 000 pour les écrans.

Ce montant est subventionné à hauteur de 50% par le FNADT et 20% par la Région.

Reste à la charge du PETR du Pays Horloger la somme de 10 800€.

Les membres du conseil syndical approuvent le plan de financement présenté et autorisent le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention et à lancer l'appel d'offres.

Approbation à l'unanimité

➤ DIVERS

• **Evènements à venir**

- **23 mai** : Demi-journée collective sur l'évaluation avec les autres PNR
- **8 juin** : Ateliers ASTUS
- **26 juin** : AG de l'APNRD à la vue des Alpes
- **28 juin** : Colloque de clôture du programme covoiturage

La prochaine séance aura lieu jeudi 07 juin 2018 à Burnevillers

Le Président
Denis Leroux



Une copie de ce compte-rendu est disponible sur <http://www.pays-horloger.fr>